

Établissement
d'enseignement artistique



Jouer ensemble !



Prendre plaisir !



Se former !



RochelaMusique n°101

juin 2017

Journal du  de Roche la Molière

Inscriptions rentrée 2017/18

Lieu de vie artistique par excellence, notre établissement est ouvert à tous dès l'âge de 3 ans ! Du jardin musical en passant par la formation musicale, les pratiques instrumentales, les ateliers sans oublier le cœur de notre projet d'établissement : les pratiques collectives, l'équipe pédagogique et administrative sera heureuse de vous accueillir.
Au C2M nous sommes à votre écoute !

Permanences pour renseignements et inscriptions :

- **Lundi** 12, 19, 26 juin et 28 août de 16h00 à 19h00
- **Mercredi** 7, 14, 28 juin et 30 août de 16h00 à 19h00
- **Jeudi** 8, 15, 22 juin, 29 juin et 31 août de 16h00 à 19h00
(Poursuite des permanences lundi 4, mercredi 6 et jeudi 7 septembre)

POUR TOUTES LES DISCIPLINES, NOS « ANCIENS ÉLÈVES » DOIVENT OBLIGATOIREMENT S'INSCRIRE EN JUIN POUR GARDER LEUR PLACE.

**UNE FEUILLE D'INSCRIPTION SERA REMISE À CHAQUE ANCIEN ÉLÈVE.
DES FICHES VIERGES SONT DISPONIBLES POUR LES NOUVEAUX.**

Début des cours lundi 11 septembre 2017

Reprise des répétitions du Chœur mercredi 6 septembre à 19h30
Reprise des répétitions du Fil'Harmonie vendredi 8 septembre à 20h00

Nous contacter :

Boulevard Blaise Pascal 42230 Roche la Molière (entre le gymnase de la Varenne et le Collège Louis Grüner)
roche.musique@wanadoo.fr - www.rochelamusique.com
secrétariat 04 77 50 44 73 - direction 06 07 76 39 95



Parcours « Découverte »

Le **Jardin Musical** est un cours ludique qui s'adresse aux enfants en classes maternelles (de 3 à 5 ans).

La séance proposée est basée sur le jeu avec la pratique ; du chant, de l'expression corporelle, jeux d'écoute, pratique instrumentale (percussions, xylophone ...). À travers différents thèmes travaillés dans l'année nous essayons de développer la sensibilité, l'épanouissement, l'esprit de groupe, la concentration, l'écoute et le respect.

ou

L'Éveil Musical (pour les 6 ans CP) est un approfondissement du Jardin Musical : développement de la justesse, de l'oreille à travers le chant, de la pulsation, de l'écoute toujours par le jeu, de la découverte des notes, du rythme et des différents timbres.

ou

Une 1ère année de **Formation Musicale** (dès 7 ans) Elle permet la découverte de tous les instruments d'orchestre. C'est une année d'initiation et de mise en place des bases musicales et techniques. Le cours se veut ouvert à tous, ludique et essentiellement sensoriel. Cours pour les enfants (1C1) et cours pour les Ados/Adultes (1CA1).

ou

La **découverte d'un instrument** en cours individuel ou en atelier. Le cours instrumental est associé au cours de Formation Musicale à partir de 7 ans (voir cursus complet).

Parcours « Ensemble »

Ce parcours permet de faire de la **musique d'ensemble** dans l'une des nombreuses formules de pratique musicale encadrée qui sont proposées : orchestre d'harmonie, orchestre à cordes, orchestres juniors, ateliers musiques actuelles, ensemble d'accordéons, ensemble de guitares, ateliers de technique vocale, chorale pour enfants, chœur pour adultes, musique de chambre, ateliers instrumentaux en fonction des demandes ...

Parcours « diplômant » (cursus complet)

Ce parcours permet d'acquérir les bases nécessaires à une pratique musicale autonome. Le cours de Formation Musicale est obligatoire jusqu'à 14 ans ou le niveau 2C2. Bien entendu, il est vivement conseillé de préparer et de présenter le Brevet départemental.

À partir de 7 ans, les élèves suivent en parallèle : **un cours d'instrument** (ou de chant) hebdomadaire individuel +

un cours de formation musicale hebdomadaire collectif + **un ensemble** : orchestre, ensemble vocal ...

Les études sont organisées en 2 cycles de 4 ans en moyenne. Pendant la durée du cycle, le suivi des élèves se fait par contrôle continu et auto-évaluation. Des audition-conseils sont proposées aux élèves chaque année. En fin de cycle, une évaluation de l'ensemble de la pratique musicale de l'élève au regard du référentiel de compétences défini dans le règlement des études aura lieu. Nos élèves passent les épreuves du Département de la Loire. Ceci en conformité avec le Schéma départemental de développement des Enseignements Artistiques et en concertation avec l'élève et sa famille (certificat de fin de 1er cycle, brevet de fin de 2ème cycle et cycle 3 non diplômant).

HORAIRES DES COURS D'ÉVEIL, JARDIN ET FORMATION MUSICALE

Jardin Musical et Éveil Musical

Jardin Musical	(3-5 ans)	Mardi de 16h45 à 17h30	avec Viviane CHARRETIER
Jardin Musical	(3-5 ans)	Jeudi de 16h45 à 17h30	avec Viviane CHARRETIER
Éveil Musical	(6 ans CP)	Jeudi de 17h30 à 18h30	avec Viviane CHARRETIER

Formation Musicale 1er Cycle : Cycle des Apprentissages Fondamentaux

1C1	Cycle 1	Lundi de 16h45 à 18h15	avec Christèle FREYCENON
1C1	Cycle 1	Mercredi de 13h30 à 15h00	avec Christèle FREYCENON
1C2	Cycle 1	Lundi de 17h45 à 19h15	avec Christèle FREYCENON
1C2	Cycle 1	Mercredi de 14h30 à 16h00	avec Christèle FREYCENON
1C3	Cycle 1	Lundi de 16h45 à 18h15	avec Audrey GAYTON
1C3	Cycle 1	mardi de 17h00 à 18h30	avec Audrey GAYTON
1C4	Fin de Cycle 1	Lundi de 17h45 à 19h15	avec Audrey GAYTON

Les élèves du cours 1C4 préparent et présentent l'examen départemental de fin de 1er cycle.

Formation Musicale 2ème Cycle : Cours de Culture et de Pratiques Musicales

2C1	Cycle 2	Mercredi de 13h30 à 15h00	avec Audrey GAYTON
2C2	Cycle 2	Mercredi de 14h30 à 16h00 <small>dernier niveau obligatoire</small>	avec Audrey GAYTON
2C3	Cycle 2	Mercredi de 16h30 à 18h00	avec Audrey GAYTON
2C4	Cycle 2	Mercredi de 17h30 à 19h00	avec Audrey GAYTON

Les élèves du cours 2C4 préparent et présentent l'examen départemental de fin de 2ème cycle

Formation Musicale pour Ados/Adultes

1CA1	Cycle 1	Samedi de 9h00 à 10h00	avec Audrey GAYTON
1CA2	Cycle 1	Samedi de 10h00 à 11h00	avec Audrey GAYTON
1CA3/4	Cycle 1	Samedi de 11h00 à 12h00	avec Audrey GAYTON

Matériel à avoir pour la Formation Musicale :

Une clef USB et un porte-vues (1C1,1C2,1C3,1C4, 2C1,2C2,2C3 et 2C4)

Des ouvrages sont prêtés par le Centre Musical Municipal, merci d'en prendre soin s'il vous plaît.

Pour le Cycle II merci d'acheter l'ouvrage suivant : « la théorie de la musique » de Marie-Alice Charritat éditions Henry Lemoine (vous pouvez commander cet ouvrage, à la librairie de Roche la Molière, chez Atempo à Saint-Etienne ...).

Pour la **Formation Musicale** une réunion de rentrée aura lieu le **mercredi 6 septembre à 18h au C2M**



FORMATION INSTRUMENTALE



Qui peut commencer un instrument ?

Les adultes, les ados et les enfants ! Pour les enfants, voici nos règles et conseils :

Pour le PIANO, il est vraiment préférable d'attendre une année de Formation Musicale avant de commencer.

Pour la GUITARE notre professeur prend les élèves à partir de 8 ans et pour le chant dès 12 ans.

Pour le VIOLONCELLE, le VIOLON, la TROMPETTE, l'ACCORDINA, l'ACCORDÉON, la FLÛTE À BEC, le SAXOPHONE, les PERCUSSIONS et la CLARINETTE les élèves peuvent démarrer à l'âge de 6 ans (voire 5 ans dans certains cas).

Pour le TUBA, le TROMBONE et la FLÛTE TRAVERSIÈRE : début possible dès 7 ans. Ceci en même temps que l'enfant débute la FORMATION MUSICALE (IC1).

Discipline instrumentale	Professeurs	Jour(s) de cours
Violon	Isabelle TRIOLLIER	Mardi, Jeudi et Vendredi
Saxophone	Élodie CHAPELAND	Lundi, Mardi, Mercredi
Flûte traversière et à bec	Nathalie CHAVANNE	Vendredi
Violoncelle	Christèle FREYCENON	Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi
Piano (classique, jazz, accompagnement)	Valérie GONZALEZ	Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi
Piano (classique, jazz, accompagnement)	Audrey GAYTON	Vendredi
Percussion	Sylvain JAILLARD	Mercredi et Vendredi
Guitare	Henry LEMAIRE	Lundi, Mardi et Mercredi
Accordéon-Accordina	Jérôme MAURY	Lundi et Vendredi
Clarinettes	Viviane CHARRETIER	Mardi et Jeudi voire vendredi
Chant	Clotilde VACHER	Mercredi et Jeudi
Trompette	Hervé FREYCENON	Mardi et Mercredi
Trombone et Tuba	Shuai ZHAO	Vendredi

Concernant la formation instrumentale, les professeurs contacteront les **élèves inscrits** à partir du lundi 4 septembre afin de définir un horaire de cours. Les « **anciens élèves** » des **classes instrumentales** doivent impérativement s'inscrire en **juin** ! Au-delà les places seront considérées comme « vacantes ».

ATELIERS



Ateliers de Musiques Actuelles :

Avec Valérie GONZALEZ : MARDI à partir de 18h. Horaires et groupes à définir avec Valérie GONZALEZ.

Ateliers de Technique Vocale :

- les Z'Ados : mercredi de 16h à 17h

- Sing to Swing (Gospel, Swing et Musiques du monde) : mercredi de 19h45 à 21h15.

Les deux Ateliers de technique vocale sont encadrés par Clotilde VACHER.

Ateliers instrumentaux : 3 élèves/45 minutes ou 4 à 6 élèves/1 heure. Horaire à définir avec les professeurs.

Atelier « préparation de l'option musique au bac » : horaire à définir avec Jérôme MAURY.

PRATIQUES COLLECTIVES

Chœur pour Adultes : Mercredi de 19h30 à 21h Audrey GAYTON et Hervé FREYCENON

Chorale pour Enfants : elle est intégrée au cours de FM niveaux 1C1, 1C2, 1C3 et 1C4.

Orchestres juniors :

- « **Les P'tiots** » Jeudi de 17h30 à 18h15 Hervé FREYCENON

- « **Les Zinz'Hars** » Jeudi de 18h à 19h Hervé FREYCENON

Orchestre de Chambre : Vendredi de 20h à 21h45 Christèle FREYCENON

Orchestre Fil'Harmonie : Vendredi de 20h à 21h45 Hervé FREYCENON

Harmonie des Mineurs : Vendredi de 20h à 21h45 Hervé FREYCENON et Sylvain JAILLARD

Ensemble d'Accordéons « AccRocheNotes » : Lundi de 18h30 à 19h30 Jérôme MAURY

Ensemble de Guitares « Manouche Band » : Mercredi de 19h15 à 20h00 Henry LEMAIRE

Ensemble de Guitares « Argutie » : Mercredi de 18h30 à 19h15 Henry LEMAIRE

Pour le **Celloband**, l'ensemble **Kéramos**, les **4'Zaccs**, les **Têtes en l'air**, les **Frappadingues**, **Ensemble de Cuivres** ... le fonctionnement sera défini par les enseignants.

TARIFS 2017/18

Au titre de la participation financière des familles

Pratique(s) Collective(s) uniquement :

70 €/an pour les rouchons et extérieurs

Chœur, Orchestre de Chambre, Ensemble d'accordéons, Orchestres juniors, Manouche Band etc

Atelier(s) uniquement (ou Pratique Collective + Atelier) :

150 €/an pour les Rouchons et **180 €/an** pour les extérieurs.

Ceci concerne les Ateliers de Technique Vocale Sing to swing, les Z'Ados, les Ateliers de Musiques Actuelles et les Ateliers instrumentaux.

COURS	Élèves de Roche la Molière	Élèves extérieurs
Jardin et Éveil Musical ou Formation Musicale seule	180€/an ou 60€/trimestre ou 18€/mois	210€/an ou 70+70+70€/trimestre ou 21€/mois
Instrument ou instrument + FM	410€/an ou 140+140+130€/trimestre ou 41€/mois	480€/an ou 160+160+160€/trimestre ou 48€/mois
2 instruments ou 2 instruments + FM	730€/an ou 250+240+240€/trimestre ou 73€/mois	840€/an ou 280+280+280€/trimestre ou 84€/mois

Les **pratiques collectives** et **ateliers** sont gratuits pour ceux qui suivent un **cours**.

Réductions uniquement pour plusieurs élèves en **cours** :

- 2 élèves en cours - **30 €**
- 3 élèves en cours - **80 €**
- 4 élèves en cours - **120 €**
- 5 élèves en cours - **160 €**



Bonus paiement par pass-loisirs : **déduction de 20 €/élève**

Possibilités de régler par :

- ▶ Chèques vacances
- ▶ Pass-Loisirs-Rouchons
- ▶ chèques bancaires
- ▶ en numéraire
- ▶ Virement
- ▶ Prélèvement

Les chèques bancaires doivent être libellés à l'ordre du « **Trésor Public** ».

La cotisation se paie soit :

- En **une fois** : entre le 28 août et le 11 septembre.
- En **trois fois** : 1^{er} versement entre le 28 août et le 11 sept. puis 2^{ème} versement entre le 8 janvier et le 15 janvier et 3^{ème} versement entre le 23 et 30 avril.
- En **dix fois** : de préférence par **prélèvements** SVP. Autrement obligatoirement le 1^{er} lundi ou mardi de chaque mois soit aux dates suivantes (4 septembre, 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre, 8 janvier, 5 février, 5 mars, 3 avril, 7 mai et 4 juin).



Le **tarif Rouchon** est appliqué aux élèves extérieurs qui **participent régulièrement** aux activités des ensembles suivants : Orchestre de Chambre, Fil'Harmonie, Harmonie des Mineurs, Orchestres juniors « les P'tiots » et les « Zinz'Hars », Ensemble d'Accordéons « AccRocheNotes », Les ensembles de Guitares « Manouche band » et « Argutie ».

Les autres pratiques collectives ne donnant pas droit au tarif Rouchon.